

Questions portant sur les modifications de la législation relative aux marchandises dangereuses

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos réponses d'ici au 1 juin 2020 par voie électronique :

gefahrgut@astra.admin.ch

ou par voie postale : Office fédéral des routes, Beat Schmied, 3003 Berne

Auteur de l'avis :

Canton : <input checked="" type="checkbox"/>	Confédération : <input type="checkbox"/>	Association, organisation : <input type="checkbox"/>	Autre : <input type="checkbox"/>
Expéditeur :			
Vaud – Département des institutions et du territoire			

I. Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR ; RS 0.741.621)

1. Acceptez-vous de reprendre les modifications apportées à l'ADR ?

(Les Parties contractantes à l'ADR ont la possibilité de rejeter les modifications dans leur intégralité. En revanche, il n'est pas permis de rejeter seulement certaines parties des modifications).

OUI NON sans avis / non concerné

Remarques :

2. Avez-vous d'autres remarques concernant l'ADR ?

OUI NON sans avis / non concerné

Remarques :

II. Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR; RS 741.621)**1. Appendice 1 de la SDR**

1.1 Modification dans le Tableau A du 1.1.31. a:
Acceptez-vous l'introduction du No ONU 3549?

 OUI NON sans avis / non concerné

Remarques :

1.2 Modification du 1.1.3.6.6 d.:
Approuvez-vous la clarification du texte pour le transport d'autres marchandises dangereuses ?

 OUI NON sans avis / non concerné

Remarques :

1.3 Modification du 1.6.1.1:
Approuvez-vous l'adaptation de la disposition transitoire ?

 OUI NON sans avis / non concerné

Remarques :

1.4 Modification dans le 5.4.0.2 du chapitre 5.4:

Approuvez-vous l'inclusion de conditions pour l'utilisation d'un document de transport électronique?

 OUI NON sans avis / non concerné

Remarques :

1.5 Modification dans le 5.4.0.2 du chapitre 5.4:

Approuvez-vous les conditions fixées?

 OUI NON sans avis / non concerné

Remarques :

1.6 Modification dans le 5.4.0.2 du chapitre 5.4:

Approuvez-vous le fait que les consignes écrites puissent également être transmises sous forme électronique?

 OUI NON sans avis / non concerné

Remarques :

1.7 Modification de la disposition spéciale CV 36 du 7.5.11

Approuvez-vous l'abrogation de la disposition spéciale susmentionnée?

 OUI NON sans avis / non concerné

Remarques :

2. Appendice 2 de la SDR

2.1 Adaptations dans la liste de l'appendice 2:

Approuvez-vous la suppression des tronçons suivants?

BL Itingen, «Sonnenbergweg/Weiermattweg», tronçon compris entre le raccordement T2 et la limite de la commune de Sissach (longueur 750 m);

BL Sissach, «Grienmattweg», tronçon compris entre le «Steblicherweg» et le «Icktenweg» (longueur 800 m).

OUI

NON

sans avis / non concerné

Remarques :

2.2 Adaptations dans la liste de l'appendice 2:

Acceptez-vous d'inclure les tronçons suivants?

TI: Chiasso «Via Soldini» (tronçon compris entre «Via Passeggiata» et «Via Interlenghi», longueur 200 m) et «Via Interlenghi» (tronçon compris entre «Via Soldini» et «Via Vincenzo Vela», longueur 400 m);

TI: Mendrisio, tronçon compris entre «Via Pra Mag», «Via Laveggio», «Via Prati Maggi» et l'embranchement «Via alla Rossa» (longueur 1,2 km);

TI: Mendrisio–Coldrerio, «Via Sant' Apollonia» (longueur 1,5 km).

OUI

NON

sans avis / non concerné

Remarques :

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos réponses d'ici au 1 juin 2020 par voie électronique :

gefahrgut@astra.admin.ch

ou par voie postale : Office fédéral des routes, Beat Schmied, 3003 Berne